

MEMENTO FISCAL

VOTRE ACTIVITE

SIRET	984538645 00016
Date de création	14/02/2024
Forme juridique	Profession libérale (code : 1500)
Dénomination	JOUAD MOHAMMED
Activité principale	Conseil en systèmes et logiciels informatiques (code : 6202A)
Date de clôture de l'exercice	31/12
Adresse de votre activité	109, AV MAURICE BERTEAUX JOUAD MOHAMMED 78500 SARTROUVILLE

VOS OBLIGATIONS FISCALES

TYPE D'IMPOT	REGIME D'IMPOSITION
BNC - Bénéfices non commerciaux	SPECIAL - Régime spécial des bénéfices non commerciaux Numéro (ROF) : BNC1
TVA - Taxe sur la valeur ajoutée	RFB - Franchise en base Numéro (ROF) : TVA1
CFE - Cotisation foncière des entreprises	VLF* Numéro (ROF) : CFE1
Votre n° de TVA intracommunautaire	FR 91984538645

VOS SERVICES

Service en ligne	Impots.gouv.fr Impots.gouv Les entreprises ont l'obligation de télé-déclarer leurs déclarations de TVA et de résultats, de consulter en ligne leurs avis de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de télé-payer leurs principaux impôts (TVA, Impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires (TS), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), cotisation foncière des entreprises (CFE), prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (RCM). Pour effectuer ces opérations en ligne, vous êtes invité à créer votre espace professionnel sécurisé sur le site impots.gouv.fr. Votre espace professionnel, accessible à partir du site impots.gouv.fr, vous permet également de : - vous informer et consulter la documentation fiscale, l'actualité fiscale et accéder aux sites des partenaires du ministère des finances et des comptes publics; - consulter votre compte fiscal (message d'information, consultation des déclarations y compris celles de prélèvement à la source si vous êtes collecteur en tant qu'employeur, des avis de CFE et des paiements, gestion des comptes bancaires); - déclarer la TVA, les déclarations de résultats, la CVAE, les RCM; - payer la TVA, l'IS, la CFE, la CVAE, la TS, les RCM et la taxe foncière (TF); - effectuer une demande de remboursement de crédit de TVA ou un remboursement de TVA pour les opérations effectuées dans d'autres Etats membres; - obtenir une attestation de régularité fiscale en temps réel : les entreprises soumises à l'IS et assujetties à la TVA peuvent éditer directement à partir de leur espace professionnel l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics. - accéder à la messagerie sécurisée pour déposer une réclamation, signaler une difficulté, poser une question générale ou transmettre toute information ou document utiles à la gestion de votre dossier auprès du service compétent de l'administration fiscale et en suivre l'avancement. Nous vous invitons à utiliser votre messagerie sécurisée comme principal moyen de communication avec nos services. Votre espace particulier, également accessible à partir du site impots.gouv.fr, vous permet notamment de :
------------------	--

– gérer vos acomptes de prélèvement à la source (service « Gérer mon prélèvement à la source », si vous exercez une activité indépendante. Vos acomptes seront ainsi ajustés à votre situation au plus vite. Vous pourrez choisir un paiement trimestriel de vos acomptes sur vos revenus d'activité. De même en cas de variation d'activité, vous pourrez demander le report d'une échéance sur le mois ou le trimestre suivant.

Votre Service des Impôts des Entreprises

SIE HOUILLES CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
RUE DU DOCTEUR ZAMENHOF
78805 HOUILLES CEDEX
Tél : 01 30 86 18 70
Réception exclusivement sur rendez-vous.
Horaires d'ouverture : LMeV 8h30-12h
Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr



La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger - spontanément ou au cours d'un contrôle - ses déclarations sans risque de sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit.

Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur »

(*)VLF-Valeur locative foncière ou base minimale